

Que dit le code ?

Les barbecues sont strictement interdits en forêt et dans les zones situées à moins de 200 mètres des forêts, maquis et garrigues.

Dans certains départements, des arrêtés préfectoraux réglementent l'usage des barbecues dans les zones bâties exposées. Ils précisent ou préconisent les installations conformes.

Sanctions

Les auteurs d'un incendie sont systématiquement recherchés et poursuivis.

Les auteurs par imprudence ou involontaires peuvent être tous aussi sanctionnés.

Passible d'une **amende de 3 750 €**

Des sanctions aggravées si les dégâts causés à des tiers sont importants.

**FACE À UN DÉPART DE FEU,
ALERTEZ AU PLUS VITE LES SECOURS**

18 ou 112

**TÉLÉCHARGEZ L'APPLI
PREVENTION INCENDIE FORET**



Plus d'infos sur prevention-incendie-foret.com

Ne pas jeter sur la voie publique - Papier certifié PEFC pour une gestion durable des forêts - Impression labellisée imprim'vert - Conception www.agence-aim.com

Épicuriens,

Grillez vos merguez, pas la forêt.



Maintenant, vous le saurez.

Vous qui aimez, au retour des beaux jours, profiter d'un barbecue dans votre jardin, sachez que ce moment convivial peut vite se transformer en désastre. Pour continuer à griller vos merguez en toute sérénité, lisez ce guide.

Une campagne réalisée avec le soutien de :



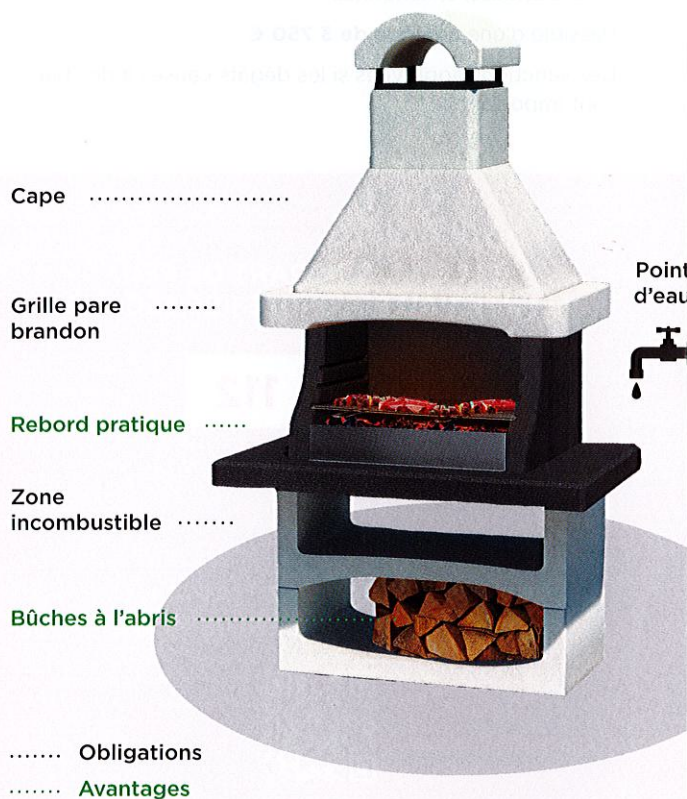
Barbecues fixes :

une alternative

à privilégier.

Les barbecues fixes sont certes plus coûteux, mais quand on est un vrai professionnel de la grillade, mieux vaut s'orienter vers une solution durable et sécurisée. De plus, vous pourrez aussi l'utiliser toute l'année, même quand il pleut !

N'attendez plus, voici les quelques spécificités auxquelles votre prochain barbecue devra répondre :



Quelles sont les règles

dans mon département ?

En France, les régions à risques sont aussi celles où l'on retrouve le plus d'amateurs de grillades ! Pour être sûr de griller seulement vos merguez et pas la forêt, voici les réglementations classées par département. À noter que dans les départements 07, 34 et 84, la réglementation pour les barbecues en forêt ne concerne pas les habitations et dépendances.

Les autres, lisez attentivement ceci :

	Attendant construction	Point d'eau	Surveillance constante	Pare étincelles	Moyen d'alerte	En zone OLD	Sur parcelle bâtie	Surface du sol non inflammable 1,5m
								1,5m
04	●			●				
05				●		●		
06	●	●	●			●		
11		●	●			●		
13	●			●				
2A		●	●		●		●	
2B		●			●		●	●
30	●						●	
48	●	●		●		●		
66	●		●			●		●
83	●			●		●		